

Résultat de marché

Département(s) de publication : 6

Annonce No 19-75010- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ccas de Nice.

Correspondant : Mme La Vice-Présidente, 4 place Pierre Gautier 06364 Nice Cedex 4, tél. : 04-93-13-51-00, courriel : dao@nicecotedazur.org adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : fourniture et livraison de linge de table et linge d'ameublement pour les divers établissements du CCAS de Nice - relance.

Type de marché de fournitures : achat.

Lieu de livraison : nice et CARROS.

Code NUTS : FRL03.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : marché négocié.

Valeur totale finale (H.T.) : 9 036,80 euros.

Attribution du marché ou du lot :

fourniture et livraison de linge de table et linge d'ameublement pour les divers établissements du CCAS de Nice - relance.

Nom du titulaire / organisme : AR'DECO, 482 avenue du Mondial de Rugby 2007 34070 Montpellier, courriel : l.montheil3@caneva.fr.

; Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 9 036,80 euros.

Sous-traitance : non.

Date d'attribution du marché : 30 avril 2019.

Autres informations : L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur.

Les montants minimum et maximum pour chaque période sont :

Montant minimum (H.T.) : 5 000,00 euros - Montant maximum (H.T.) : 24 000,00 euros

L'accord-cadre avec bons de commande est passé en groupement de commandes.

CCAS 90% du montant

NCA pour CFA Carros 10% du montant

Montant Mini annuel : 5 000,00 euros (H.T.) - Montant Maxi annuel : 24 000,00 euros HT

Pour la Métropole :

Sans MINI - Maxi 2 000,00 euros HT

Pour le CCAS :

Mini 5 000,00 euros (H.T.) - Maxi 22 000,00 euros HT

La durée initiale est de 1 an. L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Date de conclusion du contrat : 30/04/2019

Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative.

Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 30/04/2019 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Contrats Publics 45 rue Gioffredo 06364 Nice Cedex 04 - 4e étage Tél. +33.04.97.13.44.70 télécopieur +33.04.97.13.29.19 Mail noura.fabre@nicecotedazur.org.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

L'avis concerne la conclusion d'un accord-cadre.

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice 18 avenue des fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1, tél. : 04-89-97-86-00, courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 mai 2019.

Justification du recours à la procédure négociée sans publicité préalable et/ou sans mise en concurrence (articles 35 et 144 du code des marchés publics).

Marché ou accord-cadre pour lequel, après appel d'offres ou dialogue compétitif, il n'a été proposé que des offres irrégulières ou inacceptables. Seuls le ou les candidats qui, lors de la procédure antérieure, ont soumis des offres respectant les exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres ont été invités à négocier (article 35-I-1°).

Mots descripteurs : Textile.